

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 7 juillet 2026

Le sept juillet deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, convoqué le trois juillet deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HAMEL Claude, Maire.

Nombre de membres

en exercice : 15
présents : 14
votants : 15
absents : 01

Présents :

Mme BARBEDETTE, M CHAUVIN, Mme CORDIER, M HAMEL, M HUARD, M LEDAIN, Mme LEFEVRE, M LEON, Mme MOREL, Mme MY, Mme PECHON, M PILORGE, M POIDVIN, M RONCERAY

Absents excusés : Mme FRELAUT

Absents qui ont donné pouvoir : Mme FRELAUT pouvoir à M HAMEL

Secrétaire de séance : M CHAUVIN Eric

N°2026066 - Objet : PRISE EN CHARGE DES DROITS D'ENTREES ET D'ENCADREMENT DES ELEVES A LA PISCINE DE GORRON

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les élèves des écoles de la commune participent, dans le cadre de l'enseignement de la natation scolaire, à des séances organisées à la piscine de Gorron.

Afin de garantir la continuité de cette activité pendant toute la durée du mandat municipal et d'éviter de délibérer chaque année sur ce même sujet, il est proposé que la commune prenne en charge les droits d'entrée ainsi que les frais d'encadrement facturés par la piscine de Gorron pour les élèves des écoles de la commune, pendant toute la durée du mandat en cours, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **décide** de prendre en charge les droits d'entrée et les frais d'encadrement des élèves des écoles de la commune participant aux séances de natation scolaire à la piscine de Gorron ;
- **précise** que cette prise en charge est accordée pour toute la durée du mandat municipal en cours, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- ☐ Pour : 15
☐ Contre : 0
☐ Abstentions : 0

**Le secrétaire de séance,
CHAUVIN Eric**

Fait et délibéré le 7 juillet 2026

Pour extrait conforme

Claude HAMEL, Maire

Reçu de réception en préfecture
053 213301250 20260707-DCM2026066 DE
Date de réception : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026

